



**C.R.A.V. F.S.G.T.**  
Commission Régionale des Activités Vélo des Hauts-De-France



## REGLEMENT CHALLENGE REGIONNAL ECOLE DE VELO 2021-2022

SAISON VTT – CYCLO-CROS

*Par Gilbert LENGLIN - Mai 2021*

### **◆ ARTICLE 1 :**

Le Challenge qui récompensera les jeunes de l'école de vélo (débutants à benjamins) licenciés FSGT sur la saison hivernale (cyclo-cross ou VTT)

Pour l'école de vélo, le premier de chaque catégorie, y compris les premières Féminines avec le minimum de 2 filles par catégorie se verront remettre le challenge au point avec un maillot distinctif. Les points seront attribués comme pour les adultes .

Les leaders pourront changer chaque Dimanche selon les points cumulés .

### **◆ ARTICLE 2 :**

Le challenge école de vélo débute le 1 Octobre 2021 et se terminera le 28 février 2022.

Le challenge sera disputé exclusivement lors des épreuves hivernales (VTT ou Cyclo-cross) disputées

Il y aura un classement pour les VTT et un classement séparé pour les CX

Seules seront prises en compte les épreuves disputées un Dimanche.

Les courses du Samedi ne seront pas prises en compte dans le challenge

### **◆ ARTICLE 3 :**

Les points seront acquis suivant le barème suivant :

- 1er : 20 points
- 2eme : 19 points
- 3eme : 18 points
- 4eme : 17 points
- 5eme : 16 points Etc. ...

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve ne marqueront pas points.

### **◆ ARTICLE 4 :**

En cas d'ex-aequo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves garçons comme filles.

#### **❖ ARTICLE 5 :**

Les classements seront remis à jour à la fin de chaque épreuve du dimanche

#### **❖ ARTICLE 6 :**

Le port du casque rigide est obligatoire ainsi que les gants. Il est interdit de lever les bras à l'arrivée. Les bidons sont interdits pour les écoles de vélo au départ des courses sur les vélos sauf décision contraire le jour de la course sur décisions des commissaires.

**Pour les épreuves moustiques, poussins, pupilles, et benjamins, les parents ne seront plus autorisés à sécuriser ces catégories pendant l'épreuve**  
**Les poussettes et tirages sont interdits sous peine de déclassement immédiat sur preuve.**

#### **❖ ARTICLE 7 :**

Toutes réclamations concernant les classements ou autres se feront par mail à la sous-commission de la CRAV : [fsgthdf59@gmail.com](mailto:fsgthdf59@gmail.com)

#### **❖ ARTICLE 8 :**

Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge, tout coureur qui sera absent à la remise du challenge sera exclu du classement au bénéfice de son suivant. Aucun lot ne sera remis à une personne non présente le jour de la remise des prix. Chaque enfant devra lui-même signer la feuille d'émargement.

#### **❖ ARTICLE 09 :**

Aucun parent ne sera autorisé à suivre les jeunes de l'école de vélo, sauf en cas d'autorisation des commissaires selon la difficulté du parcours. Sous peine de sanction pour l'enfant (avertissement) et pour la personne qui l'accompagne. Au bout de la deuxième fois le coureur sera disqualifié

#### **❖ ARTICLE 10 :                      Championnat des écoles de vélos :**

Il y aura un maillot au 1er de chaque catégorie garçon et fille **pour les filles le maillot sera attribué s'il y a au minimum deux filles dans leur catégorie.** Le quota pour prétendre au podium pour le championnat régional 2021-2022 est de 5 épreuves vtt cyclo-cross dans la saison en cours les jeunes pourront choisir leur discipline à l'ouverture de la saison positionnée en cx ou vtt mais en aucun cas il ne pourra prétendre aux deux titres.

#### **❖ ARTICLE 11**

Les enfants ne sont pas autorisés à faire 2 courses le même jour ni à courir 2 jours de suite. Pour les enfants qui participent à 2 épreuves le même jour dans deux fédérations différentes, les points du challenge ne seront pas comptabilisés et la course faite en FSGT ne sera pas retenue pour les quotas du championnat

#### **❖ ARTICLE 12**

Le coureur qui gagnera le titre régional ou national portera son maillot mais ne pourra pas porter le maillot du challenge (**priorité au maillot national ou régional**)

Si ce coureur gagne le challenge en portant le maillot national ou régional, il se verra attribué le maillot du challenge à la fin de la saison.